
Conseil municipal du jeudi 27 février 2025. Procès-verbal de la réunion.

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 février 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 20 février 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Étaient présents** : Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, COUDOUR Thierry, BOUILLER Dominique
- **Étaient absents excusés** : Mr BADAUD Michel, qui a donné procuration à Mr GAUDARD Yves, Mme VINCENT Pauline, qui a donné procuration à Mr COUDOUR Thierry, Mme SIMON Karen, qui a donné procuration à Mme GAUDARD Gersande.
- **Étaient absents** : Mr MICHAUD Cédric, Mr PAYANT Laurent.
- Monsieur DEGOUTTE Vincent est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2025

Le procès-verbal de la séance du 08 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – MANDATEMENT DU CDG42 AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTE.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le rapport suivant :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif en instituant, à compter du 1^{er} janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1^{er} janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Loire (CDG42) a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci, à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « santé ».

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune de SOUTERNON conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par délibération et après signature d'une convention avec le CDG42.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON
Tel : 04 77 65 54 56

Le montant de la participation que la commune versera aux agents sera précisé ultérieurement à la signature de la convention.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

Mandate le CDG42 pour cette procédure de mise en concurrence et autorise le Maire à signer les pièces en lien avec cette opération.

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PREVOYANCE » PROPOSEE PAR LE CDG42

Lors de la réunion du 14 novembre 2024, les membres du Conseil Municipal ont décidé :

- D'adhérer à la convention de participation « prévoyance » proposée par le CDG42
- De verser une participation financière de 10 € bruts par agent et par mois aux fonctionnaires, stagiaires et titulaires, aux agents de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit au contrat proposé par le groupement Relyens/Intériale dans le cadre de la convention de participation au CDG42

Suite à la proposition de Mr le Maire, les membres du Conseil Municipal décident de porter à 20 € cette participation financière et le charge d'en informer le CDG42.

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le SIEL propose la possibilité de faire fonctionner l'éclairage public pendant les heures où il normalement est éteint, notamment lors de manifestations nocturnes. L'arrêté fixant les heures d'extinction de l'EP sera modifié.

POINT SUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EN COURS ET SUR LES PROJETS 2025.

- Toilettes publiques : les travaux sont terminés. Les factures ne sont pas toutes arrivées.
- Projets de travaux 2025 :
 - Pose des poteaux amovibles devant les toilettes publiques (le long de la partie en gore)
 - Peinture du mur de la salle des fêtes (côté toilettes publiques) et des bacs en ciment à fleurs
 - Suppression de la barrière en grillage le long du jeu de boules et remplacement par des poteaux en bois amovibles.
 - Installation d'un panneau d'affichage devant la mairie et à l'entrée du cimetière, fléchage indiquant les toilettes publiques.
 - Passage en LED de tous les bâtiments communaux, abaissement du plafond de l'école pour un montant de 17545 € qui sera financé en partie par les fonds de concours de la CCVAI (11063 €)
 - Le programme de voirie 2023 sera clos par une facture de l'entreprise BERTHELIER contenant la réalisation de travaux divers



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON
Tel : 04 77 65 54 56

REVISION DES CONTRATS ENERGETIQUES GAZ ET ELECTRICITE

GAZ.

L'école, la mairie et la salle des mariages sont actuellement chauffés au gaz. La commune règle les factures de la citerne situé au niveau de la mairie. La citerne de l'école est gérée par la C.C.V.A.I

Actuellement, le coût est de 2000€ la tonne. Le contrat avec Antargaz date de 2012, il n'a jamais été renouvelé le coût du gaz en 2024 a diminué, il se situe en moyenne à 1560€ la tonne.

il y a eu une proposition avec VITOGAZ de l'ordre de 1000€ la tonne.

le S.I.E.L lance un appel d'offres auprès des fournisseurs. La problématique reste de changer la cuve car elle appartient au propranier.

Electricité :

Le coût de l'électricité de la salle des fêtes est très élevé et le contrat '**jaune**' est inadapté. Le passage au contrat '**bleu**' fera diminuer le coût de l'abonnement. Le SIEL doit faire le calcul de la consommation en hiver et en été. L'abonnement du contrat d'électricité du jeu de boules sera suspendu.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Linda ARSAC et Mr Yves DAVAL sont allés pendant 5 journées à une formation à FEURS organisée par le CNFPT. Cette formation est obligatoire pour leur titularisation. Sur proposition de Mr le Maire, leurs frais de déplacement leurs seront remboursés selon le barème approprié
- Frelons asiatiques : Les pièges sont à poser
- L'Association « Souternon, mon histoire » a lancé le projet de rénovation du retable de l'église avec la Fondation du Patrimoine. Le lancement d'appel aux dons aura lieu dans la salle des fêtes le vendredi 14 mars à 18 h. La mairie sera porteuse de ce projet : elle transmettra les demandes de subventions auprès des différents : DRAC, Départements, fondations diverses
- Manifestations à venir :
 - Dimanche 02 mars** : réunion des classes en 5 et en 0 à la salle des mariages.
 - Dimanche 09 mars** : marche dans Souternon organisée par Madeleine environnement
 - Mardi 11 mars** : réunion CCID à 14 h, salle des mariages.
 - Vendredi 14 mars** : lancement de la campagne de dons avec la fondation du patrimoine.
 - Mercredi 19 mars** : préparation des budgets avec les Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL)
 - Dimanche 23 mars** : commémoration FNACA, à 10 h à Souternon et à 11 h à Grézolles
 - Jedi 03 avril** : conseil communautaire (CCVAI) à St Germain Laval
 - Dimanche 06 avril** : tripes de la chasse
 - Dimanche 13 avril** : théâtre organisé par l'association Souternon, mon histoire
- Panneau Pocket : La nouvelle interface est plus conviviale, un retour pour les administrés est possible
- Site Internet de la commune : La construction du site est en cours d'élaboration par CAMPAGNOL

La séance est levée à 22 heures.

